



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-280

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2017

Sommaire

Assistance publique - hôpitaux de Paris

75-2017-07-28-009 - Arrêté de délégation de signature 2017-15 - Ressources humaines (2 pages)	Page 3
75-2017-07-28-008 - Arrêté de délégation de signature 2017-14 - Finances (2 pages)	Page 6
75-2017-07-28-007 - Arrêté de délégation de signature 2017-16 - Direction (3 pages)	Page 9

Assistance publique - hôpitaux de Paris

75-2017-07-28-009

Arrêté de délégation de signature 2017-15 - Ressources
humaines

Hôpital Universitaire Robert-Debré

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n° 2017-015

La Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D.6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2017-216 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu les arrêtés directoriaux n° ANADDG 2014/02 0005 et l'arrêté n° AN0702014030140 portant affectation d'attaché principal d'administration hospitalière, à l'Hôpital Universitaire Robert-Debré.

ARRETE

Article 1 – :

Délégation de signature est donnée à :

Monsieur Olivier PARIS, Directeur-adjoint chargé des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé

Article 2 – :

En cas d'empêchement de Monsieur Olivier PARIS, délégation générale de signature est donnée à Monsieur Simon BACHET, Attaché d'administration hospitalière principal, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe B de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

Article 3 – :

La directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des actes administratif du département de Paris ainsi qu'au Bulletin municipal officiel.

Article 4 – :

L'arrêté n° 2016-11 du 28 mars 2017 est abrogé.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Gilardi', with a long horizontal stroke extending to the right.

Hélène GILARDI

Assistance publique - hôpitaux de Paris

75-2017-07-28-008

Arrêté de délégation de signature 2017-14 - Finances

Hôpital Universitaire Robert-Debré

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n° 2017-014

La Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D.6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2017-216 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2016-090010 portant affectation de cadre de direction à l'Hôpital Universitaire Robert-Debré.

ARRETE

Article 1 – :

Délégation de signature est donnée à :

Madame Claire DECOUTY, Attachée d'administration hospitalière principale, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, G et H de l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

Article 2 – :

La directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des actes administratif du département de Paris ainsi qu'au Bulletin municipal officiel.

Article 4 – :

L'arrêté 2017-10 du 28 mars 2017 est abrogé.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hélène Gilardi', with a long horizontal stroke extending to the right.

Hélène GILARDI

Assistance publique - hôpitaux de Paris

75-2017-07-28-007

Arrêté de délégation de signature 2017-16 - Direction

Hôpital Universitaire Robert-Debré

**Arrêté de délégation de signature
Pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté de délégation de signature n° 2017-16

La Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D.6143-33 à D 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient »,

Vu l'arrêté directeurial n° 75-2017-216 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

Article 1 - :

En cas d'empêchement de Madame Hélène GILARDI, Directrice de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré, la délégation générale de signature est donnée à **Madame Jihane BENDAIRA**, Adjointe à la Directrice et Directrice des Finances, des Affaires médicales et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion de l'Hôpital Universitaire Robert-Debré dans le champ d'attribution du directeur de l'Hôpital Universitaire déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de Madame Jihane BENDAIRA, délégation générale de signature est donnée à **Monsieur Olivier PARIS**, Directeur des Ressources humaines.

Article 2 - :

La liste des administrateurs de garde est modifiée et jointe en annexe.

Article 3 - :

La Directrice de l'Hôpital-Universitaire Robert-Debré est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des actes administratifs du département de Paris ainsi qu'au Bulletin municipal officiel.

Article 4 - :

L'arrêté 2017-12 du 28 mars 2017 est abrogé.

Fait à Paris, le 28 juillet 2017



Hélène GILARDI

ANNEXE

Liste des administrateurs de garde :

- Mme **Hélène GILARDI**, directeur d'hôpital
- Mme **Jihane BENDAIRA**, directeur d'hôpital
- Mme **Anita FOUREAU**, directrice des soins
- Mme **Christine GIBERT**, adjoint des cadres
- Mme **Shpreza LUZHA**, adjoint des cadres
- M. **Olivier PARIS**, directeur d'hôpital
- M. **Stéphane POIGNANT**, ingénieur
- Mme **Blandine SCHAAFF**, ingénieur
- M. **Marc YVON**, directeur d'hôpital
- Mme **Johanne MENU**, directeur d'hôpital
- Mme **Claire DECOUTY BERNABEU**, attaché d'administration hospitalière principal